



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction des ressources humaines**

Paris, le 6 septembre 2022

*Direction des ressources humaines
Service de gestion
Sous-direction des personnels techniques, de recherche
et contractuels
Bureau des personnels contractuels et des ouvriers
d'État*

**Le directeur des ressources humaines
à**

Nos réf. :
Affaire suivie par : Christophe Gielen
christophe.gielen@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 61 29

Monsieur Zainil NIZARALY
Secrétaire général de la FEETS-FO
46 rue des petites écuries
75010 PARIS

Monsieur le secrétaire général,

Par courrier en date du 23 août 2022, vous appelez mon attention sur la revalorisation salariale des agents contractuels. Aussi, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les éléments suivants.

La quasi-totalité des agents contractuels du ministère sont rémunérés en fonction d'un indice majoré. Ces derniers ont donc été revalorisés dans les mêmes conditions que les fonctionnaires à savoir sur la paye du mois juillet et ce de manière automatique.

Quelques agents contractuels sous certains quasi-statuts (CETE, SETRA) sont rémunérés sur la base d'un indice qui leur est propre. Cet indice suit l'évolution du point d'indice de la fonction publique et la revalorisation a eu lieu sur la paye du mois d'août avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022.

Les équipes de la DRH se sont ainsi pleinement mobilisées afin de mettre en œuvre dans les meilleurs délais les engagements du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques visant à ce que cette augmentation de 3.5% s'applique à tous les agents contractuels qu'ils soient ou non rémunérés sur la base d'un indice. De la même manière, un nouveau barème horaire des OPA vient d'être publié afin de concrétiser cet engagement aussi pour ces personnels sous statut spécifique.

Nous vous invitons à nous faire part de toute situation sur ce sujet dont vous auriez connaissance, les services de la DRH n'ayant reçu aucun signalement de la part des services ou des agents concernés.

Je vous prie de croire, Monsieur le secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur des ressources humaines

Jacques Clément

Copie : - SG/DRH/RS

www.ecologie.gouv.fr

Arche Paroi sud
92005 La Défense cedex – Tél. : 33(0)1 40 81 21 22